

Florennes, le 1^{er} septembre 2020.

Chers Parents,

En ce début d'année scolaire, après les longs mois de confinement et les vacances ensoleillées que nous avons connus, nous sommes heureux de revoir nos anciens élèves et d'accueillir les nouveaux. Nous espérons qu'ils sont fin prêts à libérer dans leur travail, le soleil et le repos accumulés durant cette période d'absence. Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous témoignez à toute l'équipe éducative pour les tâches qui lui sont confiées : l'instruction, l'éducation, l'éveil et l'épanouissement de vos enfants.

Ensemble et avec vous, nous souhaitons les accompagner et les guider dans l'accomplissement de leur personnalité. Engagée chrétiennement, l'équipe a le projet d'accueillir l'enfant et de porter sur lui un regard qui rassure, encourage et motive. Elle a l'ambition de fonder la formation sur le respect de tous, elle s'efforce d'accorder un soutien privilégié à celui qui en a le plus besoin et souhaite promouvoir un esprit de tolérance. Seuls, sans votre soutien, sans votre collaboration, nous ne pouvons réussir dans notre projet.

Si votre enfant rencontre des difficultés, des problèmes, si vous vous posez des questions sur son travail, sur son attitude..., si vous souhaitez échanger tout simplement, sachez que tous les enseignants sont disposés à vous écouter et à partager des idées. Le dialogue entre la famille et l'école est essentiel, irremplaçable ; c'est la condition sine qua non de la réussite de l'éducation.

Sachez que, dès à présent, toute l'équipe éducative se met en marche, s'investit dans sa mission et vous assure de son entière disponibilité.

Nous vous prions de croire, chers Parents, à l'assurance de nos sentiments dévoués et souhaitons une heureuse rentrée scolaire à chaque élève.

Brigitte Borgniet et les membres de l'équipe éducative



*En chacun de nous, se trouve un petit Prince...
Un petit Prince curieux de découvrir le monde et ses merveilles,
curieux de connaître la terre et les astres,
curieux de percer les grands secrets de la vie...*

Voici quelques informations et rappels importants :

1. Horaire des cours

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matinée : de 8h25 à 12h05

Après-midi : de 13h20 à 15h20

Mercredi

Matinée : de 8h25 à 12h05



Durant le mois de septembre, l'enseignant(e) accueillera ses élèves en classe de 8h15 à 8h25. L'enfant s'occupera en lisant, en révisant une leçon, en dessinant, ...

2. Mesures sanitaires mises en place

Nous avons reçu une circulaire qui précise les modalités de rentrée suivant quatre scénarios différents associés à 4 codes couleurs. Vous serez, évidemment, tenus au courant si nous devons changer de scénario et des conséquences qui en découleraient.

Le code couleur jaune en vigueur annonce une rentrée quasi normale.

- Les bulles classes n'étant plus d'actualité, les récréations, la cantine scolaire et la garderie sont donc organisées normalement.
- Par contre, il nous est demandé d'éviter, au maximum, les rassemblements de parents aux entrées, aux sorties et dans l'enceinte de l'établissement.
- Pour les adultes et les élèves de plus de 12 ans, le port du masque est obligatoire.
- Les enseignant(e)s maternel(le)s ne sont pas tenu(e)s de porter un masque.
- Les enseignant(e)s primaires portent le masque lorsque la distance physique ne peut être respectée et pendant le temps de classe lorsqu'ils/elles parlent à voix haute.
- L'hygiène des mains reste une priorité. Elle sera rappelée fréquemment en classe. Chaque enfant se désinfecte les mains en entrant et en sortant de l'établissement. Des distributeurs de gel ont été placés à divers endroits de la cour.
- L'aération et la désinfection des locaux sont renforcées.

3. Vie en communauté et gestion de la discipline

Les parents encourageront leurs enfants à être respectueux des règles de vie en communauté, polis et pacifiques partout. L'école est en droit de sanctionner les manquements à ces règles.

Chacun a le droit de passer sa journée dans la bonne humeur et veillera à :

- **Respecter l'enseignant, l'adulte et les camarades de classes** : l'élève s'engage à adopter une attitude positive afin d'écartier l'origine d'un éventuel conflit et favoriser ainsi la qualité des apprentissages ; à respecter les consignes, la charte de vie élaborée par la classe, les condisciples dans ses paroles et ses actes (*en classe, à l'école, à l'extérieur, partout...*).

- **Respecter l'ordre et la propreté** (la classe, les couloirs, la cour, les toilettes) et le **calme** lors des déplacements.

- **Favoriser une ambiance cordiale**, agréable tant au travail qu'en récréation, en évitant les querelles, les brutalités, les lancers d'objets quelconques.

- **Utiliser un vocabulaire correct** : toute littérature inadaptée au contexte scolaire est à proscrire.

Le chapardage, le racket, le harcèlement ne seront pas tolérés et seront sévèrement sanctionnés.

Tout élève qui doit entrer en contact avec ses parents pourra téléphoner au bureau de la direction.

Il en est de même pour les parents désireux de faire parvenir un message **important** à leur(s) enfant(s).

4. Les devoirs et les leçons

En ce début d'année, nous vous demandons d'être soucieux du travail à domicile de votre enfant. Pour cela, pourriez-vous faire référence au journal de classe **CHAQUE JOUR** ?

Les travaux doivent être réalisés avec soin et présentés en temps voulu. Ils sont soit des prolongements d'apprentissages déjà réalisés durant les périodes de cours, soit des exercices de mémorisation. La durée varie en fonction de l'âge et du rythme de travail de l'enfant.

Être écolier(ère) requiert des habitudes journalières de travail : de l'entraînement, de la mémorisation, de la régularité, de la rigueur,... c'est par ces apprentissages quotidiens que nous mettons en place des aptitudes d'autonomie et de responsabilité pour toute une vie ; ne les négligeons pas !

5. La ponctualité est un apprentissage, arriver à l'heure à l'école est primordial. Cela évite de prendre « le train en marche ». C'est aussi une question de respect pour l'enseignant(e) et les autres enfants qui ont déjà commencé les activités.



« Être à l'heure met tout le monde de bonne humeur ! ».

Il faut inculquer cette notion de ponctualité dès le plus jeune âge. Même à l'école maternelle, c'est un rythme à acquérir. Un bus, un train, un avion,... on les prend à l'heure ; on va au travail à l'heure ; à l'école, c'est la même chose ! Les pannes de réveil ou les levers en retard ne rendent pas service aux enfants. Il faut dès lors veiller à respecter les rythmes des enfants et bien doser leurs heures de sommeil.

6. Les absences

À partir du 1^{er} septembre 2020, l'instruction est obligatoire **dès 5 ans**.

Dès lors, toute absence de l'élève doit être justifiée par les parents. Pour une absence de moins de 3 jours, le motif signé par le responsable légal est remis le plus rapidement possible au titulaire de classe. Dès que l'absence se prolonge, un certificat médical doit être obligatoirement remis dans les plus brefs délais.

La maîtrise des compétences et des matières chez l'élève dépend de sa régularité à suivre assidûment les cours et toutes les activités au programme.

Pour tout enfant dès son entrée en 3^{ème} maternelle, l'école est tenue de signaler les absences non justifiées à la Fédération Wallonie-Bruxelles (dès 9 demi-jours) qui peut en référer au Procureur du Roi.

Une arrivée tardive sans justification pourrait être considérée comme un demi-jour d'absence injustifiée par l'enseignant(e).

Tous les cours sont obligatoires. Pour une dispense des cours d'éducation physique, seul un certificat médical sera accepté.

Maladie et accident : lorsque l'élève est malade ou victime d'un accident à l'école, et que son état nécessite un repos à domicile, les parents sont avertis afin de venir reprendre leur enfant dès que possible.

Les rendez-vous médicaux se prennent, dans la mesure du possible, en dehors des heures de cours. En cas de force majeure, une attestation du médecin mentionnant l'heure de rendez-vous sera apportée par l'élève à son retour.

7. Activités scolaires

Elles seront liées aux différents codes. Actuellement (code jaune), elles sont autorisées. Un code orange les interdirait. Un courrier spécifique parviendra aux parents concernés.

Les classes de dépaysement et de découvertes en Belgique et les activités extérieures à l'école organisées dans le cadre des programmes d'études peuvent avoir lieu tout au long de l'année. Ces activités visant à la formation sont obligatoires au même titre que les cours (sauf dispense pour raison médicale).

8. Objets et vêtements oubliés

Il est vivement conseillé de **coudre des étiquettes au prénom de l'enfant sur les vêtements et de marquer les objets classiques**, ceci afin de faciliter les recherches éventuelles.

Les objets et vêtements trouvés seront déposés dans une manne devant le bureau de la direction. **Tout ce qui n'a pas été récupéré *au terme de chaque trimestre sera exposé dans la cour et ce qui n'a pas été repris sera donné à une organisation caritative.***



9. Le Conseil des enfants

Le Conseil des Enfants est un lieu où les élèves de l'école se réunissent afin de discuter sur le "Comment améliorer notre école ?".

Plusieurs fois par an, les délégués de chaque classe se rencontrent afin de décider ensemble de certains projets à mener. Une première expérience de notre démocratie !

10. Les poux

Depuis quelques années, les parasites sont revenus en force dans nos écoles. Pour éviter toute contagion éventuelle, **il vous est demandé d'examiner soigneusement plusieurs fois par semaine la chevelure de votre enfant**, surtout dans la région de la nuque et derrière les oreilles et de la traiter si nécessaire. Une détection et des soins rapides permettront à votre enfant de ne pas trop s'absenter de l'école. Merci d'avertir l'enseignant(e) dès que vous voyez ces petites bêtes sur la tête de votre enfant !



11. Sécurité dans l'école

Toute personne aura à cœur de fermer les grilles derrière elle lorsqu'elle entre ou sort de l'école. Les animaux, même tenus en laisse, ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école.

12. Le règlement

Pour créer des conditions de vie agréable dans l'établissement, voici les 4 lois de l'école :

- a. Il est interdit de sortir de l'école sans autorisation.
- b. Il est interdit d'être violent en actes ou en paroles.
- c. Il est interdit de voler, dégrader le matériel ou les locaux.
- d. Il est interdit de manquer de respect envers les adultes de l'école.

13. Les sanctions

- Un carton rouge d'avertissement.
- Une retenue après les cours.
- L'interdiction de participer à une journée "récréative".
- Procédure de renvoi temporaire.
- Procédure de renvoi définitif.



Si la gravité des faits avérés le justifie, les sanctions peuvent être cumulées. Des conseils de discipline auront lieu régulièrement durant l'année scolaire.

14. Conflits entre enfants à l'intérieur de l'école.

Seuls les enseignants et la direction sont habilités à résoudre les conflits entre les enfants. En aucun cas, un parent ne peut intervenir vis-à-vis d'un enfant qui n'est pas le sien. Les parents sont invités à faire part du problème survenu auprès d'un enseignant qui se chargera de résoudre le conflit en tenant compte de l'intérêt de chacun.

15. Tenue vestimentaire

Les enfants sont priés de se présenter à l'école dans une tenue décente, non provocante. En cas de manquement, la direction se réserve le droit d'interpeller l'enfant.

16. Les garderies

- a) **Le matin** : de 7h à 8h10

Le coût est de 0,50€ pour les enfants présents avant 7h45.

De 7h45 à 8h10, la garderie est gratuite.

- b) **Le soir** : de 16h00 à 17h45

Le coût s'élève à 1,50€. Le paiement doit se faire par l'achat d'une carte de 11 garderies pour 15€ (10+1 gratuite) ou en donnant la somme de 1,50€ en venant rechercher l'enfant.

Tout manque de respect ou tout comportement irrespectueux à l'égard du personnel de garderie sera sévèrement sanctionné et l'école se réserve le droit d'exclure un enfant dont le comportement serait inadapté.

17. Rencontres parents-enseignants.

Les traditionnelles réunions collectives de rentrée ne pourront pas être organisées. Les enseignants vous présenteront le fonctionnement de leur classe par un autre canal de communication.



Dans ce contexte aux mesures strictes liées à la lutte contre la pandémie du covid-19, si vous souhaitez vous entretenir avec un enseignant, le secrétaire ou la direction, il est impératif de prendre un rendez-vous durant les heures ouvrables par téléphone au 071/68 85 65 ou par l'intermédiaire du journal de classe.

Tout adulte a l'obligation de **porter un masque** et de se **désinfecter les mains** dès son entrée à l'école. **L'accès aux bâtiments de l'école est interdit à tous les parents.** Merci de ne pas vous éterniser devant les grilles de l'école pour éviter tout rassemblement d'adultes !

18. Collations saines

Il est demandé aux parents de veiller à ce que leur(s) enfant(s) mange(nt) des **collations saines** : un fruit, un légume, un biscuit sec, ...:

L'école prône l'utilisation **d'une gourde** ou **d'une bouteille d'eau**.

19. Le repas de midi

Le restaurant scolaire ouvrira le **mardi 08 septembre**. Le prix du dîner (mardi, jeudi, vendredi) est de 2,50€ pour les classes maternelles et de **3,50€** (augmentation de 0,50€) pour les classes primaires.

Le lundi, il y aura uniquement des croque-monsieur au prix de 2,00€.

Le potage (mardi, jeudi, vendredi) est au prix de 0,30€ en maternelle et de 0,60€ en primaire.

Il y a possibilité d'avoir des frites (jeudi), des pâtes (vendredi) et des dagoberts (jeudi et vendredi) au prix de 2,00€.

Les dîners sont à commander et à payer au jour le jour. Les enseignants feront l'appel chaque matin.

20. Les paiements.

Pour éviter de recevoir un (des) rappel(s) et cumuler des sommes importantes, il est essentiel de respecter les délais de paiement.

21. Objets proscrits

L'enfant n'apporte pas à l'école des objets tels que :

- jeux électroniques
- lecteurs MP3
- GSM
- balles dures
- canifs
- jouets et bijoux de valeur



L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

22. Les photos et vidéos

Toute photo/vidéo faite dans le cadre scolaire est susceptible d'être publiée sur le site Internet ou la page Facebook de l'école.

L'accord écrit des parents a été demandé lors de l'inscription.

Les parents veilleront également à respecter le droit à l'image dans leur utilisation privée des réseaux sociaux.

23. Les réseaux sociaux

L'utilisation des sites et des applications (tels que Facebook, Snapchat, TikTok,...) n'est pas autorisée légalement par les jeunes de moins de 13 ans pour la plupart. L'école ne peut être tenue responsable pour tout acte ou tout propos d'élèves survenu sur la toile.

Ainsi, il est recommandé à tous les parents d'être extrêmement vigilants vis-à-vis de la présence de leur(s) enfant(s) sur Internet et de s'orienter vers les autorités locales pour tout éventuel cas grave.

24. Centre PMS

Nous dépendons du centre PMS de Couvin :

Centre PMS libre de l'arrondissement de Philippeville
Rue de la Gare, 43
5660 COUVIN
Tél : 060/ 34 48 89



Lors d'un problème d'ordre familial et/ou scolaire, les parents peuvent faire appel au centre via l'école en toute confidentialité.

25. Centre de santé

PSE- Selina de Philippeville
Service de Promotion de la Santé à l'École
Rue de l'Arsenal, 7/9
5600 PHILIPPEVILLE
071/ 61 41 85

26. Détails pratiques

Pour tous les autres renseignements concernant l'école, le règlement, ... nous vous renvoyons au document « Projet d'établissement » remis lors de l'inscription ou au site :

www.ecolelibreduchateau.be

Vous pouvez également nous rejoindre sur le groupe Facebook, intitulé « Institut St Joseph - Ste Thérèse » et ainsi découvrir les activités proposées tout au long de l'année.

**Soyez assurés, chers Parents, de notre souci de faire grandir chaque jour
votre enfant dans les meilleures conditions.
Belle et heureuse année scolaire à tous !**

Brigitte Borgniet et l'équipe éducative